



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JANVIER 2018	FÉVRIER 2018	MARS 2018
	H 68	D 70	F 03

VILLES

DÉPARTEMENTS

MONTANTS (€)

N° CONTRATS

PALAVAS LES FLOTS	34	10 388,88	19022121
BAR LE DUC	55	5 772,21	19021537
LES MATHES	17	5 569,46	19000162
BALLAN MIRE	37	4 672,66	19027208
TOURS	37	4 400,58	19014981

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
NOIZAY	37	4 299,12	19031010	ST HILAIRE DE CHALEONS	44	2 316,98	16031342
GUERANDE	44	4 113,74	19000489	AMBOISE	37	2 072,00	16034373
LA VILLE AUX DAMES	37	4 072,66	19001816	LA VILLE AUX DAMES	37	2 062,36	16032990
LAON	02	4 004,14	19026564	CREPY	02	2 000,00	19040614
SERRA DI FERRO	2A	3 919,98	19027580	DOLE	39	2 000,00	19040416
BLOIS	41	3 831,37	19028575	ESCHBACH AU VAL	68	2 000,00	19032888
GUERANDE	44	3 786,93	19010958	LA RICHE	37	1 690,00	16035590
MARLIENS	21	3 537,03	19017289	NOIZAY	37	1 345,05	16030973
CROTELLES	37	3 366,84	19032810	LIGNIERES SONNEVILLE	16	915,60	10154809
CROTELLES	37	3 294,81	19032948	VERETZ	37	915,60	10128907
RICHEMONT	57	3 147,01	19040405	UHRWILLER	67	915,60	20047577
CERE LA RONDE	37	2 622,40	16032821				

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	6 004,14	Hérault	10 388,88	Meuse	5 772,21
Charente	915,60	Indre et Loire	34 814,40	Moselle	3 147,01
Charente Maritime	5 569,46	Jura	2 000,00	Bas Rhin	915,60
Corse du Sud	3 919,98	Loir et Cher	3 831,37	Haut Rhin	2 000,00
Côte d'Or	3 537,03	Loire Atlantique	10 217,65	TOTAL :	93 033,33

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10128907	16032821	19000162	19014981	19026564	19031010	19040405
10154809	16032990	19000489	19017289	19027208	19032810	19040416
16030973	16034373	19001816	19021537	19027580	19032888	19040614
16031342	16035590	19010958	19022121	19028575	19032948	20047577

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.